Tous Risques Vélo

6 mois offerts*

© Photo Cycling

© Photo Cycling

© Photo Cycling

Exemple pour un vélo d'une valeur de 1.500 €

12 €/mois

Protégez votre vélo pour que tout roule !

- Garantie accidentelle corporelle du cycliste
- Vol avec effraction ou agression
- Dommages accidentels : bris, chute, choc
- Dommages causés par l'eau
- Incendie, tempête, attentats, catastrophes naturelles

Nous assurons les vélos urbains ainsi que les VTC, VTT, vélos de route, tandems et vélos couchés en tous risques et en tous lieux.

Les garanties accordées

- ✓ Capital jusqu'à **4.000 €**.
- ✓ **Garantie accidentelle corporelle** du cycliste incluse.
- ✓ Contrat dédié à tous les **cyclistes**.

Bon à savoir

- L'assurance habitation couvre les dommages causés aux cycles qu'en cas de sinistre au domicile et non à l'extérieur de celui-ci.
- Le complément idéal à votre assurance Habitation.
- Une protection efficace et une indemnisation rapide.
- Votre fidélité récompensée avec une garantie majorée.

* Pour toute souscription de l'offre MALJ Tous Risques Vélo, 6 mois offerts aux adhérents FUB avant le 31 décembre 2018.

FUB le vélo au quotidien

100 % assurances 1818 - 2018 malj 200 ans

www.malj.fr

Document non contractuel. Se référer aux Dispositions Générales en vigueur.

itka 03 84 54 61 55 - 12/2017

100 % assurances 1818 - 2018 malj 200 ans

TOUS RISQUES VÉLO
Proposition

6 mois offerts*

MALJ
6, boulevard de l'Europe
68100 MULHOUSE
Tél 03.89.35.49.52
j.watremetz@malj.fr

Code n° 1328

☐ **OUI,** je souhaite être garanti par le contrat Tous risques Vélo

☐ Affaire nouvelle ☐ Modification contrat n° ____ N° Sociétaire ____ Associations FUB ____

Date d'effet demandée ____ Échéance annuelle 1er janvier Commune ____

souscripteur

NOM, Prénom ☐ **M.** ☐ **Mme** ____

Adresse ____

N° Tél. fixe ____ N° Tél. portable ____

Code postal ____ Commune ____

Né(e) le ____ Profession ____ E.mail ____

caractéristiques du cycle

☐ Tandem ☐ VAE (1) ☐ Vélo couché ☐ Vélo de route ☐ VTC ☐ VTT Date de 1ère mise en circulation ____

Marque/modèle ____ N° de série ____

cotisations

Capital assuré jusqu'à 4.000 € ____ €

Taux appliqué 8 % (capital assuré x 8 %) ____ €

Garantie : accident (2) corporel du cycliste et complément de cotisation (voir articles 11 et 12 des DG TRVELO 03.17) + 21,00 €

Cotisation annuelle totale ____ €

☐ ***OUI, je souhaite bénéficier de l'offre 6 mois gratuits la 1ère année aux adhérents FUB pour toute souscription d'une affaire nouvelle avant le 31/12/2018**

Droit d'adhésion malj : + 7 € (montant non dû si vous êtes déjà sociétaire).

Paiement de la cotisation

☐ Annuel par prélèvement ☐ Semestriel par prélèvement

☐ Trimestriel par prélèvement ☐ Mensuel par prélèvement (10€ minimum)

L'assuré déclare disposer d'un antivol référencé par le SRA ou agréé "2 roues" par la FUB (http://www.fub.fr/ma-securite/equipement/antivols)

☐ Oui ☐ Non (Garantie vol exclue)

La garantie prend effet après acceptation par Nous à la date figurant sur les Conditions Particulières établies sur la base des renseignements recueillis sur la présente proposition au plus tôt le lendemain midi du paiement de la première cotisation. Il en va de même pour toute modification.

Le souscripteur :

- reconnaît avoir été informé des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration par application des dispositions prévues aux articles L113-8 (nullité du contrat) et L113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances,
- dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de la société pour toute information le concernant (loi "Informatique et Libertés" du 06.01.1978),
- déclare avoir pris connaissance des Dispositions Générales Mutuelle Alsace Lorraine Jura (modèle DG TRVELO 03.17).

Conformément à l'article L.112-9-I du code des assurances, en cas de fourniture à distance d'un contrat d'assurance, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer votre droit de renonciation à compter du jour où vous recevez les conditions contractuelles. Dans ce cas, vous devez notifier la renonciation par lettre recommandée avec accusé de réception en l'adressant à la Mutuelle Alsace Lorraine Jura selon le modèle de lettre qui suit : Je soussigné..... (nom, prénom) demeurant..... (adresse du souscripteur) déclare renoncer au contrat d'assurance n°..... (inscrire le numéro) que j'avais souscrit le..... (date). Le montant de la prime que vous avez réglé vous sera alors intégralement remboursé dans les trente jours à compter de la réception de votre lettre de renonciation par la Mutuelle Alsace Lorraine Jura

Date ____

Signature

(1) Vélo à assistance électrique. Le vélo électrique répond aux caractéristiques suivantes : - le moteur s'arrête dès que le cycliste arrête de pédaler - le moteur s'arrête lorsque la vitesse atteint 25 km/h - la puissance maximale du moteur est de 250 watts - le VAE n'a pas de poignée d'accélération, d'interrupteur, de bouton ou autre dispositif qui permet au vélo d'avancer tout seul.

(2) Voir articles 11 et 12 des DG TRVELO 03.17

12-2017 malj : Mutuelle Alsace Lorraine Jura - Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables

DEMANDE DE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

(A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Prélèvement récurrent

Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Nom, prénom

Adresse

Tél. ____ Mail ____

NOM ET VILLE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN** (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque **BIC** (Bank Identifier Code)

Mutuelle Alsace Lorraine Jura
6 boulevard de l'Europe - B.P. 3169 - 68063 MULHOUSE Cedex

Identifiants créanciers SEPA (ICS) F R 6 9 Z Z Z 4 1 4 8 9 8

Référence Unique du Mandat - **RUM** (à remplir par le créancier)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Mutuelle Alsace Lorraine Jura à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mutuelle Alsace Lorraine Jura.
Les parties conviennent d'un commun accord que la Mutuelle Alsace Lorraine Jura vous informera de la mise en place des prélèvements au minimum dans un délai de 2 jours avant la date du premier prélèvement effectué.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.
Point contact pour votre mandat de prélèvement SEPA :
- Information, modification ou révocation du mandat : votre interlocuteur habituel.
- Réclamation relative à un prélèvement effectué : 03 89 35 49 49 ou sepamalj@malj.fr

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande.

DATE
SIGNATURE

IMPRIMER ENVOYER PAR MAIL